



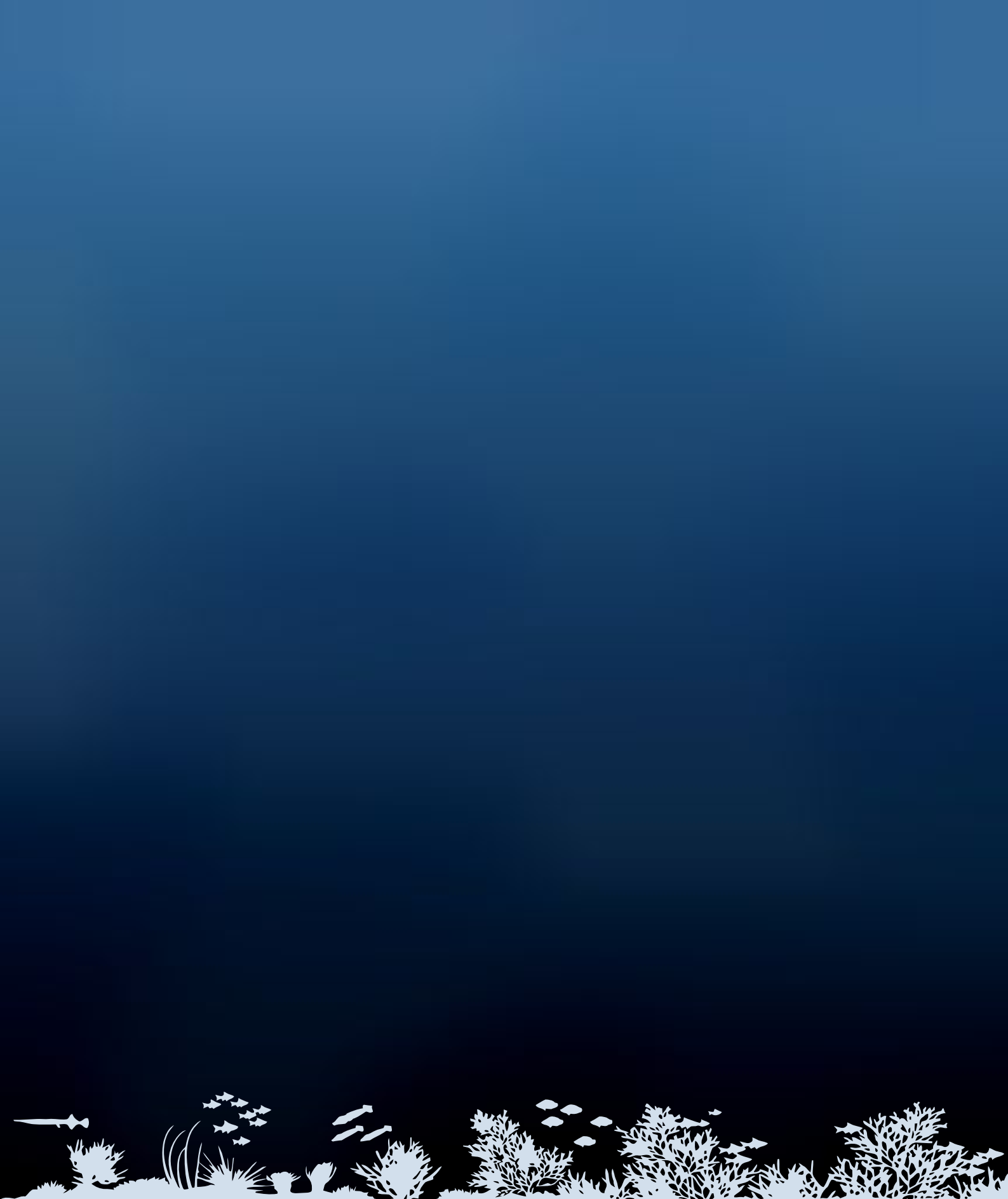
THÈME 10

Recherche et connaissance



■ FICHE ACTION 12-R-CO-A01	153
■ FICHE ACTION 12-R-CO-A02	155
■ FICHE ACTION 12-R-CO-A03	157
■ FICHE ACTION 12-R-CO-A04	159
■ FICHE ACTION 12-R-CO-A05	161





● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

S'appuyer sur les structures existantes pour partager les connaissances, valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre sur chaque territoire et dynamiser les échanges



1 2 3 4 5 6 7

Vision 1.2 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception

- Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception

Vision 3.1 - 3.2 et 3.4 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Mieux connaître la mer
- Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral
- Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

Descripteurs du BEE	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
Thématiques socio-économiques concernées	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Un grand nombre de structures publiques et privées (universités, établissements publics, collectivités territoriales, bureaux d'études, pêcheurs...) mènent ou contribuent à mener des recherches interdisciplinaires et portent parfois des programmes de recherche nationaux ou locaux spécifiques sur les milieux marins. Des associations (dont celles de surfeurs et de plongeurs) enrichissent également les connaissances sur les milieux marins et littoraux, notamment par leur rôle d'observation et d'alerte. Tous ces réseaux et programmes visent l'amélioration des connaissances pour mieux prendre en compte les conséquences des activités anthropiques sur les milieux marins.

Les acteurs et partenaires qui travaillent aujourd'hui sur les milieux marins doivent pouvoir partager leurs pratiques et leurs connaissances pour sensibiliser le public et leur délivrer un message cohérent et responsable. Cet effort collectif et la mise en place de réseaux de partenaires mobilisant l'ensemble des acteurs (fédérations, gestionnaires, recherche, enseignement, associations,...) aptes à diffuser des messages aura une influence sur les pratiques et, à terme, un impact positif sur la protection des habitats et des espèces. Pour parvenir à une connaissance partagée, cette action vise à diffuser la connaissance en utilisant les structures existantes et en encourageant le partage des bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans la région.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼		Sous-action 2 ▼		Sous-action 3 ▼	
Valoriser l'esprit « gardiens de la côte » et le rôle de « sentinelle » des usagers et gens de mer Depuis 1991, l'association Surfrider foundation a développé un programme volontaire permettant à chaque citoyen et association locale de s'impliquer dans la protection du littoral. En se faisant connaître comme relais locaux, les acteurs impliqués identifient d'une part, les menaces et dégradations qui pèsent sur les écosystèmes marins et côtiers et d'autre part, les potentiels conflits d'usages. Ce programme a notamment permis d'apporter des réponses aux problématiques locales ayant des impacts sur l'environnement marin et les littoraux. Parallèlement, les usagers de la mer (dont les pêcheurs et les surfeurs) ont développé un réseau de « sentinelles » de la mer de façon continue, toute l'année et sur un périmètre large (incluant estuaire, bande côtière et large). Ce réseau permet de récolter un maximum d'observations sur les milieux marins pour veiller à son bon état et alerter le cas échéant. Dans cet esprit, les professionnels de la pêche maritime ont d'ailleurs récemment développé la plateforme et l'application « ObsenPêche ». Cette sous-action vise à valoriser l'esprit des « gardiens de la côte » et le rôle de « sentinelle » des usagers et gens de mer en leur faisant connaître au grand public par l'élaboration et la diffusion de brochures, afin de multiplier les sources d'informations avérées sur les milieux marins. Il s'agira ainsi de faire reconnaître le rôle et la compétence de ces « sentinelles » de la mer et « gardiens de la côte ».		S'appuyer sur les parcs naturels marins comme lieu d'échange et d'acquisition de connaissances Créé par la loi du 14 avril 2006, le parc naturel marin (PNM) constitue l'une des 15 catégories d'aires marines protégées. Ses objectifs sont définis à l'article L. 334-3 du code de l'environnement et prévoient notamment la connaissance du milieu, la protection des écosystèmes et le développement durable des activités liées à la mer. En Nouvelle-Aquitaine, deux parcs naturels marins ont été créés : celui du Bassin d'Arcachon le 5 juin 2014 et celui de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis le 15 avril 2015. Déclinant les objectifs fixés par le code de l'environnement, une des orientations des PNM portent sur l'amélioration et le partage de la connaissance scientifique et empirique des milieux marins, des espèces et des usages. Chaque PNM articule son intervention autour d'un document stratégique qui fixe le cap sous 15 ans et d'un programme d'actions annuel dans lequel des études sont notamment menées pour améliorer les connaissances sur les milieux marins. Cette sous-action vise à s'appuyer sur les parcs naturels marins comme lieu d'échange et d'acquisition de connaissances pour permettre d'améliorer les connaissances acquises sur les milieux marins et les espèces en menant des études ciblées et en sensibilisant aux enjeux environnementaux de chacun de ces deux espaces marins.		Encourager le développement et le partage des connaissances sur la gestion et la qualité des eaux maritimes et littorales L'océan est le réceptacle des pollutions d'origines terrestre et anthropique. 80% de la pollution de l'océan provient des continents. Les effets du changement climatique se font d'ores et déjà ressentir sur les territoires et sont exacerbés sur les littoraux où les enjeux sociétaux et environnementaux sont complexes. Au niveau local, le CAPENA a développé plusieurs observatoires, mytilicole (depuis 2013) et ostréicole (depuis 2000), permettant de suivre de manière saisonnière et pluriannuelle la reproduction et les performances d'élevage des huîtres et des moules au regard des pratiques professionnelles locales. Ces observatoires sont utilisés, en partie, comme indicateur des conditions d'élevage du milieu et servent aussi de témoin pour le développement d'autres études. Le SIBA a notamment créé un espace pédagogique, "l'Eau d'itorium", qui invite à comprendre comment s'insère l'assainissement des eaux usées dans le système de protection de la qualité de l'eau du Bassin d'Arcachon. En fonction du public (écoles, associations, entreprises...), le discours est adapté pour mettre l'accent sur le cycle de l'eau, ses usages ou encore la sensibilité des écosystèmes. D'autres initiatives peuvent également émerger pour sensibiliser les acteurs du littoral sur l'impact de l'imperméabilisation littorale, sur la qualité des eaux littorales et sur l'enjeu de gestion des eaux pluviales à la parcelle. La sous-action vise à encourager ce type d'initiatives et fédérer les acteurs locaux à l'échelle territoriale adaptée.	
Sous-action 1 ▼		Sous-action 2 ▼		Sous-action 3 ▼	
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022		2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027		2027	
Pilote(s)	DIRM	DIRM		DIRM	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Surfrider, Comités des pêches, organisations professionnelles, ports	PNM, GIP, Observatoire de la côte aquitaine, associations		CAPENA, SIBA, universités, CEREMA, associations	
Financements potentiels	État, collectivités	État, collectivités		État, collectivités	
Action au titre de la DCSMM		non			

12 – RECHERCHE ET CONNAISSANCE

► Action 12-R-CO-A02

Développer et valoriser les connaissances sur l'économie maritime



Secteurs géographiques

1 2 3 4 5 6 7

Items de la vision

Vision 3.1 et 3.2 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Mieux connaître la mer
- Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral

Descripteurs du BEE	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
Thématiques socio-économiques concernées	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l'action

La façade Sud-Atlantique est marquée par une forte identité maritime et littorale qui se traduit par ses vastes espaces naturels marins protégés, la richesse de ses écosystèmes, son patrimoine maritime et culturel, la diversification et le dynamisme de ses filières professionnelles maritimes (pêche, aquaculture, industries navale et nautique, tourisme...). Cet espace maritime à l'attractivité croissante offre des atouts multiples pour développer une économie maritime bleue, compétitive et performante. L'enjeu consiste à concilier ce dynamisme avec les impératifs de préservation et de développement durable des espaces maritimes et littoraux.

Cette action vise à développer et valoriser les connaissances sur l'économie maritime en offrant aux acteurs agissant sur les milieux marins et littoraux une photographie complète et détaillée de l'économie maritime existante sur la façade Sud-Atlantique.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼
Dresser un état des lieux annuel des différents domaines maritimes de la façade Pour améliorer la connaissance sur l'économie maritime, il s'agira de dresser un état des lieux annuel des différents domaines maritimes de la façade. Basé sur la synthèse et l'analyse d'un ensemble de données relatives aux milieux marins et à l'économie maritime de Nouvelle-Aquitaine, cet état des lieux offrira une photographie descriptive des activités maritimes et des thématiques liées à la préservation de l'environnement et du patrimoine naturel et culturel de la région. Illustré de cartes, graphiques et infographies particulièrement riches et complètes, ce socle de connaissances des réalités maritimes et littorales de Nouvelle-Aquitaine sera diffusé aux acteurs du monde maritime pour favoriser une acculturation réciproque à l'économie maritime et aux enjeux environnementaux.	Mettre en place un observatoire de l'économie maritime en Nouvelle-Aquitaine La Région Nouvelle-Aquitaine et la DIRM Sud-Atlantique ont partagé la nécessité de mesurer de manière plus précise le poids économique des filières maritimes régionales pour mieux comprendre leurs impacts et interactions avec leur territoire et leur environnement immédiat. Il est aussi apparu essentiel de pouvoir suivre ces informations dans le temps par une mise à jour régulière des principales données pour comprendre les évolutions propres à ces activités et anticiper l'émergence d'autres à venir. Fort de ce constat, il est apparu pertinent d'engager une collaboration DIRM/Région pour piloter la création d'un observatoire de l'activité maritime avec les objectifs suivants : - Mesurer le poids économique des filières maritimes régionales et permettre une mise à jour régulière en matière de nombre d'emplois, nombre d'entreprises, secteurs clés, formations... - Contribuer au pilotage des politiques de la Croissance Bleue en Nouvelle-Aquitaine, - Animer la communauté des acteurs maritimes en Nouvelle-Aquitaine, - Renforcer l'attractivité des métiers des filières de la Croissance Bleue. Pour que l'analyse qui sera faite de ces données collectées soit la plus opérationnelle possible, il est apparu essentiel d'intégrer à cet outil les enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux liés à l'océan. La création d'un tel observatoire s'envisage d'une part, à partir des données existantes dont disposent la DIRM SA et la Région Nouvelle-Aquitaine et d'autre part, <i>via</i> le lancement d'un marché public. Le lauréat de ce marché sera chargé d'identifier et accéder aux données manquantes puis de préfigurer et déployer l'observatoire.
Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2021 (diffusion annuelle)
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027 (diffusion annuelle)
Pilote(s)	DIRM/ Région
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Établissements publics, collectivités et regroupements, CCI, centres de recherche et de formation, acteurs socio-économiques, universités...
Financements potentiels	État/ Région
Action au titre de la DCSMM	non

**Optimiser l'usage des équipements en mer
et des moyens nautiques et scientifiques
pour acquérir et partager les connaissances
sur le milieu marin**



1 2 3 4 5 6 7

Vision 1.2 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception

- Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception

Vision 3.1 et 3.2 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Mieux connaître la mer
- Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral

La signalisation maritime désigne un ensemble de marques visuelles, lumineuses, radioélectriques ou sonores disposées à proximité des côtes sur un support fixe ou flottant (phare, feux, bouées, tourelle, balises, espars, amer...) et destinées à aider à la navigation maritime et à prévenir des dangers. La façade Sud-Atlantique compte 1 162 aides à la navigation. Les services en charge de la signalisation maritime des DIRM assurent la mise en place, l'entretien, la modernisation et l'évolution de l'ensemble du dispositif de balisage maritime. Le balisage à accès mer est entretenu avec les moyens nautiques de l'armement du service des Phares et balises de la DIRM Sud-Atlantique (DIRM SA). Le balisage flottant est régulièrement relevé pour permettre son entretien courant. De plus, un entretien complet des bouées avec retour à terre est effectué en moyenne tous les 5 ans.

Ce balisage a un rôle prioritaire et majeur de signalisation maritime. Il peut cependant également être mobilisé à d'autres fins : les phares servent par exemple de support d'antennes pour les CROSS, la téléphonie mobile ou la pose de caméras de suivi de l'évolution de trait de côte ou des bancs de sable. Cette utilisation annexe n'est cependant pas extensible et doit tenir compte au préalable de la protection de ces ouvrages (Monuments Historiques) avant d'envisager de diversifier ou de densifier leur utilisation.

Par ailleurs, des projets d'envergure sont menés à l'échelle de la façade (interconnexion électrique entre la France et l'Espagne, potentiel parc d'éoliennes en Sud-Atlantique, permis exploratoire pour l'extraction de granulats marins...). Dans le cadre des études amonts, d'importants moyens nautiques seront mobilisés pour mener à bien des diagnostics aussi complets que possible.

Différents établissements de recherche interviennent sur la façade Sud-Atlantique et sont parfois limités dans leurs travaux par le manque de moyens nautiques forts coûteux. Parmi ces structures, l'Unité Mixte de Recherche de Bordeaux travaille dans les domaines de l'environnement et du paléo-environnement océaniques et continentaux (EPOC). L'Unité Mixte de Recherche de La Rochelle « Littoral Environnement et sociétés » se focalise sur l'évolution de la zone littorale face aux impacts des activités humaines, à l'environnement et au climat. D'autres instituts de recherche comme l'INRA, le CNRS, l'Ifremer, l'INRAE interviennent sur les écosystèmes terrestres et aquatiques.

Cette action vise à optimiser l'usage des moyens nautiques et scientifiques pour acquérir et partager les connaissances sur les milieux marins (accueil de scientifiques embarqués, pose de matériels...).

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼		Sous-action 2 ▼
Mettre en place une démarche proactive pour valoriser les dispositifs de signalisation maritime et les moyens nautiques mobilisés pour leur gestion au profit de la recherche et de la connaissance Les dispositifs de signalisation maritime existants sur la façade servent en priorité à la sécurité maritime des navigateurs. Ces établissements de signalisation maritime et les aides à la navigation de complément constituent également des moyens de prévention des pollutions accidentelles en mer et permettent le développement économique lié au transport de marchandises par voie maritime, aux activités de pêche, de plaisance et de loisirs nautiques. Cependant, ils pourraient avoir une double utilité en étant également utilisés par le monde de la recherche et du développement à des fins scientifiques. En conservant le rôle prioritaire de ces ouvrages, les subdivisions du service des phares et balises de la DIRM pourraient répertorier les sollicitations des différents instituts dont le matériel de signalisation fait l'objet, voire aller au-devant de ces sollicitations. Pour ce faire, il s'agira de proposer les équipements à mobiliser aux différents établissements scientifiques pour qu'ils envisagent leurs programmes de recherche en conséquence (par exemple, disposer des outils d'analyse d'images sur ou à proximité de ces établissements de signalisation maritime pour identifier les espèces en présence). Une réflexion pourra également être menée pour informer la communauté scientifique des sorties en mer des moyens nautiques selon les secteurs géographiques. Le rattachement des études scientifiques aux fréquences de changement des établissements de signalisation maritime pourrait être une piste à exploiter.		Encourager la mutualisation des moyens nautiques, notamment mis en œuvre dans le cadre de projets en mer Dans les phases de travaux, ou dans le cadre des études amont, d'importants moyens nautiques peuvent être mobilisés pour mener à bien des diagnostics aussi complets que possible, notamment pour les projets soumis à autorisation. La sous-action vise à encourager les porteurs de projet à accueillir des scientifiques lorsque que cela est possible (sans engendrer ni surcoût, ni modifications des travaux ou campagne de diagnostic), et à faire connaître les possibilités d'embarquement éventuelles auprès de la communauté scientifique.
	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027
Pilote(s)	DIRM	DIRM
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Ifremer, établissements de recherche, universités, CAPENA, CEREMA, PNM	DDTM, DREAL (services instructeurs), Ifremer, établissements de recherche, universités, CAPENA, CEREMA, PNM, porteurs de projets
Financements potentiels		
Action au titre de la DCSMM		non

12 – RECHERCHE ET CONNAISSANCE



► Action 12-R-CO-A04

Faciliter la mise en réseau des acteurs et le partage des connaissances, en s'appuyant notamment sur la gouvernance existante



Secteurs géographiques

1 2 3 4 5 6 7

Items de la vision

Vision 3.1 et 3.2 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Mieux connaître la mer
- Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral

Descripteurs du BEE	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
Thématiques socio-économiques concernées	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							



Contexte et objet de l'action

De nombreux comités ou lieux d'échanges et de concertation (conseil maritime de façade, parc naturel marin, comité de pilotage Natura 2000, comité de bassin...) existent déjà et ont permis aux acteurs de mieux connaître les périmètres d'actions de chacun, d'articuler leurs actions les uns par rapport aux autres voire de développer des projets communs. On peut citer l'exemple de la communauté de communes des Grands Lacs qui conventionne avec différents partenaires (université de Bordeaux, observatoire de la côte aquitaine, start-up) dans le cadre de sa stratégie locale de gestion de la bande côtière ; ou celui du Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon qui anime un réseau de suivi et d'expertise (REMPAR) sur les macro-polluants et micro polluants en rassemblant des partenaires financiers (Région, agence de l'eau Adour-Garonne), des scientifiques (EPOC, Ifremer...), des professionnels et des collectivités. À l'échelle de l'estuaire de la Gironde, le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde met aussi en réseau les acteurs de son territoire pour mutualiser les connaissances.

Si les structures existent, l'enjeu majeur consisterait dorénavant à faciliter la mise en réseau de ces acteurs en s'appuyant sur les instances existantes pour mieux structurer les actions et initiatives locales, partager les connaissances et monter des projets communs et concertés en mutualisant les compétences. Après le recensement de ces structures, cette action pourra se décliner en une analyse des manques et des propositions d'ajustements (structures complémentaires à créer, déclinaison de comité en sous-commission...). En contribuant à la diffusion des connaissances sur les milieux marins, cette action permet à terme de mieux cibler et orienter efficacement des actions de préservation sur les milieux marins.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼
Établir un diagnostic de la gouvernance existante et des sujets abordés Face au nombre d'organes déjà structurés (comités, lieux d'échange et espaces de concertation, groupement d'intérêt scientifique) sur les sujets « mer et littoral » à des échelles régionales et infra régionales, cette sous-action vise à établir un diagnostic de la gouvernance existante et des sujets abordés au sein de chaque instance. Dresser cet état des lieux des structures existantes à l'échelle de la façade en précisant le rôle de chacun permettra de cibler quel(s) acteur(s) est/sont intéressé(s) par certains sujets et/ou thématiques, mieux orienter/valoriser la transmission de résultats d'études et à terme, esquisser un canevas de connaissances locales. Ce diagnostic pourra également être utile à l'ensemble des acteurs des territoires, ainsi qu'aux porteurs de projets pour identifier plus facilement les parties prenantes et instances à solliciter.	S'appuyer sur la commission spécialisée « Économie de la mer » du Conseil maritime de façade pour aborder les sujets « formation maritime » et évaluer à terme la nécessité d'une instance dédiée à créer en étroite association avec la Région L'article L.219-6-1 du code de l'environnement prévoit la création de conseils maritimes de façade (CMF) pour l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer de chaque façade maritime de métropole. Au niveau de la façade Sud-Atlantique, deux commissions spécialisées de ce CMF ont été créées parmi lesquelles la commission spécialisée « économie de la mer ». Celle-ci est chargée de partager la connaissance et l'analyse des différentes activités économiques liées à la mer. Pour garantir de la visibilité sur les besoins en formation des acteurs et des branches et assurer une adéquation avec les formats proposés dans les centres de formation, les sujets relatifs à la formation maritime (besoins, offre, retours d'expérience...) seront abordés au sein de la commission spécialisée « économie de la mer ». Parallèlement, les services de la formation continue de la Région Nouvelle-Aquitaine et les services de la DIRM engageront une réflexion pour la mise en place d'une instance dédiée à l'identification des besoins en formation des branches professionnelles. Telle qu'envisagée à ce stade, cette instance pourrait regrouper la DIRM, les branches professionnelles et la région.	Accompagner la création d'un espace pérenne de dialogue territorial sur le périmètre de la communauté d'agglomération du Pays basque Si des lieux d'échanges et de concertation des acteurs de la mer et du littoral existent à l'échelle infra régionale du Bassin d'Arcachon ou de l'estuaire de la Gironde, une telle structure de concertation n'existe pas au niveau du Pays basque. Cette sous-action vise à accompagner la création sur le périmètre géographique de la communauté d'agglomération du Pays basque. La région Nouvelle-Aquitaine et l'association Surfrider Foundation travaillent déjà à la préfiguration d'un projet visant à offrir un espace pérenne de dialogue territorial dans le Pays basque. L'objectif est de permettre à chaque acteur, et notamment aux porteurs de projet ou d'initiatives, d'avoir une compréhension globale et une connaissance mutuelle des enjeux maritimes majeurs du collectif afin de mieux appréhender les projets par la suite. Cet espace d'échanges sera créé en 2020, pour une durée de 3 ans. Cette période sera séquencée par la rédaction d'une charte validée par l'ensemble des parties prenantes et d'une étude de capitalisation produite à l'issue du projet pour envisager sa reconduction ou son abandon. En cas de validation du projet, un cahier des charges viendra préciser les modalités d'organisation, de structuration, de gouvernance, de financements et d'animation d'un tel espace dont les liens avec les comités et structures existantes devront être précisés. Les outils collaboratifs utilisés seront également explicités. En cas de réussite du projet, celui-ci pourra se poursuivre au-delà des 3 ans et, par la suite, être dupliqué sur d'autres territoires de la région Nouvelle-Aquitaine.

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2020
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2022
Pilote(s)	DIRM	DIRM, Région	Surfrider Foundation
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	CAPENA, GIP littoral, collectivités	Branches professionnelles	État, Région NA, CAPB, GIS littoral basque
Financements potentiels	Sans objet	Sans objet	État, Région NA, CAPB, Surfrider Foundation

Action au titre de la DCSMM

non

12 – RECHERCHE ET CONNAISSANCE

► Action 12-R-CO-A05

Mettre en place un accompagnement spécifique des DSF

Secteurs géographiques

1 2 3 4 5 6 7

Items de la vision

Vision 1.2 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception

- Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception

Vision 3.1 et 3.2 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Mieux connaître la mer

- Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral

Descripteurs du BEE	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
Thématiques socio-économiques concernées	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l'action

L'élaboration et la mise en œuvre des objectifs stratégiques et des plans d'action des DSF font appel à la connaissance scientifique. Elle peut être améliorée au plan opérationnel par la mise en place d'un conseil scientifique de façade et à l'amont par une meilleure interaction entre les préoccupations de la façade et les résultats et orientations de la recherche à l'échelle nationale.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼		Sous-action 2 ▼
Évaluer l'opportunité de mettre en place un conseil scientifique de la façade sur un périmètre plus large que l'éolien en mer La mise en place d'un conseil scientifique de la façade pourrait apporter une meilleure interaction entre expertise scientifique et décisions, notamment sur les mesures les plus structurantes ou impactantes comme les grands travaux, à la fois dans la décision et dans l'évaluation de la qualité des études et la pertinence de leurs conclusions. Sur les projets éoliens, l'action 05-EMR-A01 prévoit la mise en place d'un comité de suivi et d'un conseil scientifique à l'échelle de la façade. Une fois ce conseil scientifique « éolien en mer » effectivement mis en place, la présente sous-action vise à évaluer la pertinence, les difficultés et les possibilités de mobiliser ce conseil scientifique sur d'autres sujets, notamment les autres grands travaux structurants.		Développer les échanges entre façades et national en matière de résultats de recherche et d'orientations Une information réciproque des instances sera mise en place : information sur les programmations nationales et européennes, contributions des Conseils maritimes de façade aux travaux nationaux sur les orientations de la recherche, actualités scientifiques en lien avec la gestion intégrée de la mer et du littoral.
	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027
Pilote(s)	DIRM	DAM-DML
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Préfecture Maritime Atlantique, SGAR NA, CMF SA, Établissements scientifiques et techniques Universités DREAL DRRT PNM PNR	MESRI CGDD/SDRI COMER Établissements scientifiques et techniques Universités
Financements potentiels	-	-
Action au titre de la DCSMM		non